

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

N° AC32

AMENDEMENT

présenté par

Mme Mesmeur, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximin, Mme Manon Meunier, M. Nitor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les stratégies d'influence et d'implantation des idées racistes, identitaires et néonazies dans l'enseignement supérieur et la recherche.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP demande un rapport évaluant les stratégies d'influence et d'implantation des idées racistes, identitaires et néonazies dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans son rapport 2023 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) conclut au niveau global une baisse de l'indice de tolérance (ILT) de – 3 points entre novembre 2022 et 2023. La tolérance recule à l'égard de toutes les minorités, mais la montée de l'antisémitisme reste la plus importante. Le rapport démontre que les préjugés antisémites sont bien plus marqués à la droite et à l'extrême droite de l'échiquier politique et que l'antisémitisme observé chez les personnes de gauche est

« sans comparaison avec celui observé à l'extrême droite et chez les proches du Rassemblement national ».

Ainsi, contrairement à ce qu'affirment les sénateurs à l'origine de cette proposition de loi, l'antisémitisme d'extrême droite n'est pas « isolé et sporadique ». Malgré leur tentative de dédramatisation, le RN et les groupuscules d'extrême droite poursuivent leur idéologie antisémite, jusque dans les établissements d'enseignement supérieur. Récemment, une série de saluts nazis ont été attribués à des membres ou sympathisants de l'UNI, syndicat étudiant qui fournit des troupes à la droite ou au RN, à Lille, Strasbourg, Caen et Toulouse. A Strasbourg, l'UNI a également fabriqué un jeu de cartes antisémite. Des organisations comme l'UNI et la Cocarde, sous une apparente légitimité institutionnelle, se révèlent donc être des vecteurs privilégiés de la diffusion d'idées d'extrême droite racistes, suprémacistes et anti-républicaines. Les agressions physiques perpétrées par les groupes d'extrême droite à l'encontre de militants syndicaux étudiants font désormais légion. Elles se révèlent souvent en liens directs avec des groupuscules néonazis et néofascistes, qui apportent un soutien logistique et sécuritaire à ces actions.

Face à cette situation, nous considérons qu'il est essentiel de comprendre en profondeur les mécanismes et les causes de cette infiltration pour préserver les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur et de la recherche et lutter contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme. Cet amendement est inspiré de notre proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête afin d'étudier les stratégies d'influence et d'implantation des idées racistes, identitaires et néonazies dans l'enseignement supérieur et la recherche (n°1161).